



**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES DANS LA COMMUNE
N° 2025-CIR03
CÔTE DE LA CHARRIERE MONTSAIN**

LE MAIRE de la commune de LA RIVIERE ST SAUVEUR,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.411.8 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction sus-visée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU les travaux d'entretien de massifs prévus par l'entreprise ETRE ET BOULOT à partir du 27 janvier 2025, Côte de la Charrière Montsaint

ARRETE

ARTICLE 1 – Un rétrécissement de chaussée sera mis en place Côte de la Charrière Montsaint par l'entreprise ETRE ET BOULOT à partir 27 janvier 2025, et ce pendant toute la durée de l'intervention. La circulation se fera sur une voie.

L'accès à la Rue du Parc de la Source et Rue des Gadeliers sera interdit depuis la Côte de la Charrière Montsaint en sens descendant.

ARTICLE 2 – Des panneaux réglementaires ainsi que des barrières seront mis en place par les agents municipaux.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Police Municipale, au Commissariat de Police de Honfleur, au Centre de Secours et à l'entreprise, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA RIVIERE-SAINTE-SAUVEUR, le 23 janvier 2025

Adresse : 17 rue de la mairie, 14600 La Rivière-Saint-Sauveur

Téléphone : 02.31.98.70.06. / Fax : 02.31.98.76.23.

Email: secretariat@larivieresaintsauveur.fr

Site : www.larivieresaintsauveur.fr

